

ont exprimé leurs vues particulières à la conférence et ils les ont publiées dans un document officiel que la Chambre et le pays connaissent depuis longtemps. Ils ont admis immédiatement l'obligation pour le Canada de prendre sa large part, autant que ses ressources le permettraient, du fardeau imposé jusqu'alors aux contribuables anglais seulement. Ils ont déclaré que le Canada, augmentant en richesse et en population, irait plus loin dans cette question de la défense et dans tout ce que nous pourrions entreprendre dans ce sens. Ils ont ajouté que dans tout ce que nous pourrions faire, nous agirions de concert avec les autorités impériales mais toujours sous la responsabilité et la haute main des autorités canadiennes, en conformité de nos privilèges de colonie autonome, dans cette question comme dans toutes les autres.

Cela se passait en 1902, il y a environ huit ans, et pendant ces huit années, la politique adoptée par le Gouvernement actuel a été connue du pays. Jamais le Gouvernement ne s'est écarté de cette politique. Nous l'avons affirmée à nouveau lors de la conférence impériale de 1907. Nous l'avons affirmée encore une fois, l'an dernier dans cette Chambre, quand il s'est agi de prendre une résolution immédiate et bien définie. Cette politique est résumée dans le projet de loi soumis aujourd'hui à la Chambre, et le Gouvernement restera debout ou il tombera avec cette politique. Mais nous ne tomberons pas, car cette politique est conforme aux meilleures traditions du parti libéral. Elle est le dernier anneau de cette longue chaîne d'événements qui suivant les principes établis par les réformateurs d'autrefois, Baldwin et Lafontaine, ont placé graduellement, pas à pas, le Canada dans la situation qu'il occupe maintenant, c'est-à-dire, au rang, à la dignité et dans la position d'une nation faisant partie de l'empire britannique. Cette politique est le résultat complet des droits affirmés et des obligations assumées par le Canada. C'est elle qui a inspiré au barde de l'empire les fières paroles prononcées par notre pays, après qu'il eut accordé une préférence commerciale à la mère patrie:

Daughter am I in my mother's house,
But mistress in my own;
The gates are mine to open
As the gates are mine to close,
And I set my house in order.

Monsieur l'Orateur, si nous adoptons aujourd'hui cette politique, si nous lui avons donné la forme sous laquelle elle se présente au pays, c'est parce que nous estimons que le Canada est une nation, mais une nation fille de l'Angleterre. Telle fut toujours la manière de voir énergique et invariable du gouvernement libéral depuis le jour où cette politique fut inaugurée.

Je puis demander maintenant quelle a été la politique du parti conservateur sur ce

sujet. Je crois ne pas être injurieux ni injuste envers le parti conservateur en disant que sur cette question l'attitude de nos adversaires a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, divisée dans le conseil et divisée dans l'action. Dans cette Chambre, notre politique a reçu plus d'une fois l'assentiment, du moins l'assentiment tacite des membres du parti conservateur. Elle a été plus d'une fois étudiée et commentée, mais jamais on ne l'a combattue; jamais on ne l'a repoussée.

En dehors de cette enceinte elle a été approuvée ouvertement par les hommes les plus remarquables et les plus expérimentés du parti conservateur. Je dois dire aussi qu'elle a été critiquée et blâmée—sévèrement critiquée et sévèrement blâmée—par ceux d'entre ses membres qui, faisant étalage de leurs sentiments impérialistes et portant partout sur leur front les phylactères impérialistes, s'avancent hardiment dans le temple pour y remercier à haute voix le Seigneur de ne pas ressembler aux autres sujets britanniques, de payer la dime de tout ce qu'ils possèdent et d'avoir seuls le privilège de faire brûler le véritable encens du loyalisme. Était-ce, monsieur l'Orateur, sous la piqure de l'aiguillon de ces gens si zélés, si officieux, que mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) a soulevé, l'année dernière, cette question de la défense de l'empire? Je l'ignore. Mais dès le jour qui a marqué l'ouverture de nos travaux, l'honorable député a donné avis d'une motion destinée à soumettre cette question, sous une forme définie, au Parlement et au peuple du Canada. J'ai cru comprendre que cet avis de motion de l'honorable député était une approbation de la politique que nous avions toujours suivie, et en le comprenant ainsi je ne crois pas avoir commis une injustice à son égard. Je voulais, au contraire, lui faire un compliment. Quoi qu'il en soit, voici la motion qu'il a présentée:

La Chambre est d'avis, vu le développement considérable de ses ressources si grandes et si variées, vu la position géographique qu'il occupe et qui font présager d'autres ressources; vu cet esprit de conservation et ce respect de soi, qui seuls sont avantageux à une nation forte et qui se développe, que le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps à assumer sa part de responsabilité dans le fardeau qui résulte, financièrement parlant, de la protection efficace de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

Je répète que l'interprétation que j'ai donnée au texte de cette motion—à moins que mon honorable ami ne soit un disciple de Talleyrand, qui disait que le langage avait été donné à l'homme pour déguiser sa pensée—c'est qu'il n'est rien autre chose qu'une approbation de notre politique. C'est ainsi qu'on l'a interprété du côté de l'opposition. Si nous devons en croire la révélation tardive que nous a faite, l'autre